



ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS EvRP

La rédaction ou la réactualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels à travers la mise en œuvre d'une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) émane d'une exigence réglementaire. Mais cette démarche représente un outil pédagogique de progression individuelle et collective et si elle s'intègre aux autres fonctions de la structure, elle peut lui permettre de progresser efficacement et durablement en matière de santé et sécurité au travail.

Ainsi, cette action d'accompagnement propose d'initier une démarche participative permettant d'impliquer l'ensemble des opérateurs s dans la co-construction de ce document unique, à travers des temps d'échanges et de collecte de données.



OBJECTIFS:

- **Mettre en place une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels au sein de l'entreprise**
- **Rédiger son Document Unique en s'appuyant sur l'outil (excell) remis à la structure**
- **S'approprier une méthodologie participative et globale préconisée par le réseau prévention**
- **Proposer des actions de prévention et de protection dans le respect des principes généraux de prévention (Loi de 1991)**



METHODE :

Le groupe de travail en charge d'engager cette démarche s'appuiera sur les cinq étapes traditionnellement utilisées pour mener à bien l'EvRP :

- **Etape 1 : préparer la démarche**
- **Etape 2 : évaluer les risques**
- **Etape 3 : définir un programme d'actions**
- **Etape 4 : réalisation et suivi des actions**
- **Etape 5 : ajustement et ré-évaluation (processus dynamique)**

La mise en place et la construction de la démarche en vue de réactualiser le DUPR seront étalées sur trois mois pendant lesquels le pilote de l'action essaiera de réunir les salariés des



principaux pôles de la structure (découpage nécessaire pour refléter les différentes Unités de Travail et respecter leur organisation). Des temps d'échanges en face à face direct ou par mail permettront d'enrichir le recueil de données ainsi que des temps d'observation des situations de travail réelles, des phases d'activité réalisées, de leur description et de leur interprétation.

L'objectif sera avant tout de proposer un programme d'actions en privilégiant les mesures de prévention sur les équipements de protection (collectives et individuelles) et les consignes.



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Analyse des situations de travail réelles, visites de site
- Echanges avec les opérateurs sur leur situation de travail
- Informations et formations collectives (via diaporama)
- Travaux en groupe
- Supports écrits

Public :

Tout public

Pré-requis :

Néant

Durée :

A définir selon les besoins identifiés et l'effectif de la structure

Lieux :

Au sein de la structure

Nombre de participants :

Possibilité de créer un groupe de pilotage pour valider le cadre et les décisions au fil des étapes, ainsi qu'un groupe de travail. L'effectif et les membres désignés dépendront des besoins identifiés sur le terrain et de l'effectif de l'entreprise.